



REVUE DE PRESSE DU 18/07/2017

- 1- Une enveloppe financière de 5,27 milliards DA a été allouée au Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays au titre de l'exercice 2017, apprend-on auprès du directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce, Abdelaziz Aït Abderrahmane. Avec cette enveloppe globale, un montant de 3,635 milliards DA a été dégagé pour couvrir les besoins de 2017 dont une première tranche d'un montant de 1,635 milliard DA a été mobilisée pour couvrir les réalisations physiques et financières effectuées au titre du 1er semestre 2017 (mandatement et mise en œuvre de la procédure en cours avec la DFMG), détaille-t-il.

APS.

- 2- Le délai du dépôt des comptes sociaux de l'exercice 2016 par les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale a été fixé au lundi 31 juillet 2017, a indiqué le Centre national du registre de commerce (CNRC) dans un communiqué. Le CNRC rappelle que les sociétés concernées par cette procédure sont les Sociétés par action (SPA), les Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), les Sociétés à responsabilité limitée (SARL), les Sociétés en nom collectif (SNC) et les Sociétés en commandite simple (SCS).

APS.

- 3- Le Ministre des Finances, Abderrahmane Raouya, a reçu l'ambassadeur d'Allemagne à Alger, Michael Zenner, avec lequel il a évoqué les perspectives de coopération économique entre les deux pays, a indiqué le ministère dans un communiqué. Lors de cette rencontre, M. Raouya a mis l'accent sur l'excellence des relations qui existent entre l'Algérie et l'Allemagne, tout en relevant la nécessité de les développer et de les renforcer davantage dans l'intérêt des deux pays, note le ministère.

APS.

- 4- Le Ministre de l'Industrie et des mines, Mahdjoub Bedda, a réuni lundi à Alger, les responsables de la Société nationale des véhicules industriels (SNVI), et son partenaire social, a indiqué un communiqué du ministère. L'objectif de cette rencontre, à laquelle le P-dg de la SNVI, le président du Conseil d'administration, les directeurs généraux des filiales, ainsi que des représentants du syndicat, ont pris part, est de "faire un état des lieux de la situation qui prévaut dans cette entreprise et de discuter des perspectives et des opportunités existant pour son développement", note le document.

APS.



- 5- L'Algérie et le Mali ont affirmé lundi à Alger leur volonté de hisser leurs échanges économiques au niveau des relations politiques, sachant que les échanges commerciaux ne dépassent pas actuellement les 1,06 million de dollars. "Le niveau des échanges commerciaux est très faible et insignifiant entre les deux pays voisins, et en tant qu'opérateurs économiques, nous devrions hisser le niveau des échanges au niveau des relations politiques qui sont excellentes", a indiqué le président de la chambre du commerce et d'industrie de Titteri (Médéa), Abderrahmane Hadeff, lors d'une journée d'information sur les opportunités d'investissements au Mali organisée par la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (Caci) en collaboration avec l'ambassade du Mali à Algérie.

APS.

- 6- Le Premier Ministre, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné de geler les décisions portant l'affectation des réserves foncières agricoles destinées à la création de nouvelles exploitations agricoles et d'élevage, indique lundi un communiqué des services du Premier ministre. La décision a été prise au terme d'un Conseil interministériel présidé par M. Tebboune, consacré à l'examen de la situation des réserves foncières agricoles du domaine national, en présence des ministres des Finances et de l'Agriculture et du Développement rural et de la Pêche.

APS.

- 7- Le Ministre de l'Habitat, de l'urbanisme et de la ville, Youcef Cherfa a procédé lundi au niveau de la nouvelle ville de Sidi Abdallah, à La livraison de 3.280 logements dans les formules Location-vente de l'Agence nationale d'amélioration et de développement du logement (AADL) et Logement public promotionnel (LPP) de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI). Parmi les 3.280 logements représentant la deuxième tranche du programme de logement de la nouvelle ville de Sidi Abdallah, 2.080 logements sont de type Location-vente et 1.200 de type LPP.

APS.



A lire : Transport de marchandises: plus de 5 milliards de DA alloués au Fonds du Sud pour l'exercice 2017

ALGER - Une enveloppe financière de 5,27 milliards DA a été allouée au Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays au titre de l'exercice 2017, apprend-on auprès du directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce, Abdelaziz Aït Abderrahmane. Avec cette enveloppe globale, un montant de de 3,635 milliards DA a été dégagé pour couvrir les besoins de 2017 dont une première tranche d'un montant de 1,635 milliard DA a été mobilisée pour couvrir les réalisations physiques et financières effectuées au titre du 1er semestre 2017 (mandatement et mise en œuvre de la procédure en cours avec la DFMG), détaille-t-il. En outre, un montant de deux (2) milliards de DA a été dédié pour l'assainissement des dettes détenues par les opérateurs affiliés à ce fonds régional.

Par ailleurs, pour corriger les dysfonctionnements que connaît ce fonds, M. Ait Abderrahmane préconise la révision du dispositif réglementaire le régissant, l'assainissement des dettes cumulées dans le cadre du dispositif de ce compte spécial, la délimitation du périmètre d'approvisionnement, la révision de la liste des produits éligibles et du barème lequel est fixé actuellement à 3 DA la tonne kilométrique transportée pour l'inter-wilayas, et à une fourchette entre 1,8 DA et 9 DA, selon l'état des itinéraires, pour la tonne kilométrique transportée en intra-wilaya.

Il propose également la suspension du dispositif pour les wilayas dont le nombre d'adhérents est faible, voire nul (Nâama, El-Bayadh, El-Oued, Ouargla et Ghardaïa), la relance des inspections des services, la mise en place d'un dispositif pour l'évaluation des besoins réels et la révision de la convention du Fonds avec les adhérents. Pour rappel, plusieurs anomalies ont été constatées dans le fonctionnement de ce Fonds créé en 1996. En matière d'approvisionnement, il a été constaté que les produits transportés portent essentiellement sur la farine, la semoule, le sucre, l'huile et les légumes secs alors que la liste est plus large.

En effet, les produits éligibles au remboursement des frais de transport par ce Fonds se composent aussi des laits destinés à la consommation humaine (adultes et infantiles), la farine infantile, le café, le thé, le concentré de tomate, les blés dur et tendre, la poudre de lait, la levure, le riz, les pâtes alimentaires, les aliments de bétail, le savon de ménage et en poudre, la pomme de terre, les articles et fournitures scolaires, la presse écrite, le gaz butane, les médicaments, les matériaux de construction (rond à béton, bois et treillis soudé) et le gaz en vrac destiné à l'enfûtage. L'autre constat relevé est que l'approvisionnement se fait parfois à partir de wilayas lointaines alors que des produits éligibles à ce dispositif sont disponibles dans des zones plus proches des régions concernées.

Sur le plan de la gestion financière des dossiers de remboursement, il a aussi été constaté des lourdeurs dans l'examen des dossiers par les services du ministère des Finances, ainsi que des lenteurs dans la procédure administrative relative au virement de la dotation financière. Actuellement, dix (10) wilayas sont concernées par ce dispositif: Adrar, Tamanrasset, Bechar, Illizi, Ouargla, El Oued, Ghardaïa, Nâama, El Bayadh et Tindouf. En versant des compensations aux opérateurs activant dans l'approvisionnement de ces wilayas, le Fonds de compensation des frais de transport dans le sud du pays vise à préserver le pouvoir d'achat des citoyens résidant dans les régions du sud du pays pour les produits de première nécessité et de certains matériaux de construction de base, et à développer l'activité commerciale au niveau de ces régions.

APS.

-FIN-